

Le mécano institutionnel

LE SYSTÈME GOUVERNEMENTAL HELVÉTIQUE EST PÉRIODIQUEMENT MONTRÉ DU DOIGT PAR DES UNIVERSITAIRES ADEPTES DU MÉCANO institutionnel et des grands patrons pressés d'appliquer à l'Etat les recettes carrées de l'économie d'entreprise. Et voilà qu'un représentant de l'extrême gauche entonne le même refrain.

En effet, par le biais d'une initiative parlementaire, le conseiller national vaudois Joseph Zisyadis prône un gouvernement d'alternance. Ce gouvernement, formé et dirigé par un premier ministre désigné par l'Assemblée fédérale, se verrait investi sur la base d'un programme de législature. Il pourrait être censuré par le Parlement et révoqué à tout moment par le peuple.

Cette vieille nouvelle idée ne convainc pas. Le Parlement et le peuple pourraient faire tomber le premier ministre, mais les députés resteraient en place jusqu'au terme de la législature. C'est faire du gouvernement un bouc émissaire et donner libre cours à l'irresponsabilité du législateur. Au total, ce modèle contribuerait à affaiblir le Conseil fédéral sans rien changer à la situation actuelle: la coalition engloberait les grands partis, la majorité parlementaire continuerait d'imposer sa volonté au gouvernement sans pour autant le censurer, et le peuple rejetterait les projets constitutionnels et législatifs dans la même proportion qu'aujourd'hui, sans pour autant vouloir changer de gouvernement.

On a le droit d'être séduit par le ré-

gime de type parlementaire. Mais alors, il faut obéir jusqu'au bout à sa logique. Les conflits entre les pouvoirs s'y règlent par l'arbitrage populaire: la censure du gouvernement conduit à de nouvelles élections. Mais dans l'intervalle, le souverain n'a pas voix au chapitre.

En revanche, dans le cadre de la démocratie semi-directe, le peuple dispose de droits de participation étendus. Cette ouverture démocratique rend vaine l'élaboration d'un programme de législature contraignant, puisque ce dernier peut à tout moment être déficé en votation populaire. La logique de ce système implique donc un gouvernement et un Parlement stables puisque l'arbitrage populaire s'exprime par le biais des votations.

C'est d'ailleurs la conclusion du Conseil fédéral qui doit présenter dans quelques jours son projet de réforme du gouvernement, un modeste aménagement du système actuel. Des ministres délégués, nommés par le Conseil fédéral et confirmés en bloc par le Parlement, viendraient étoffer le collège sans mettre en péril son fonctionnement – ils participeraient aux séances de l'exécutif, mais sans droit de vote – et déchargeraient les conseillers fédéraux.

La réforme peut paraître manquer d'ambition. Mais, plus audacieuse, elle engendrerait de tels bouleversements institutionnels, notamment en matière de droits populaires, qu'elle ne trouverait pas de majorité. JD

Sommaire

Santé: Effet boomerang pour les dentistes cachottiers (p. 2)

Frein à l'endettement: L'illusion démasquée de l'intelligence artificielle (p. 3)

Rapport OCDE: PISA connection (p. 4)

Formation professionnelle: Un panorama fort intéressant (p. 5)

Point de vue: Echec et lieux communs (p. 6)

Sciences: Le cours de l'ovule vient de monter (p. 7)

Effet boomerang pour les dentistes cachottiers

Lorsque *Kassensturz*, émission consumériste de la TV alémanique, dévoile la valeur du point des dentistes, c'est le scandale. Mais pourquoi devraient-ils échapper au principe de la transparence?

Les dentistes n'aiment pas que l'on mette le nez dans leurs affaires financières. Les tarifs qui servent à calculer leurs honoraires sont choses secrètes. La profession a établi un système de points comme c'est le cas pour les médecins. Mais la valeur du point varie d'un dentiste à l'autre, et ladite valeur est un secret d'affaires! Pour introduire un peu de transparence dans les factures de dentistes, *Kassensturz*, l'émission consumériste de la TV alémanique, a publié sur son site Internet la valeur du point de plus de 1000 dentistes. Ce coup d'éclairage n'a pas plu à la Société d'Odonto-Stomatologie qui a porté plainte auprès du préposé fédéral à la protection des données.

Protection des dentistes

Premier succès des dentistes: le tout nouveau préposé Hanspeter Thür estime, dans

un préavis, que la publication de la liste par *Kassensturz* n'est pas conforme au droit actuel. Les dentistes sont donc protégés des indiscrets qui désireraient connaître leurs tarifs. Lorsque le préposé aura publié son avis, *Kassensturz* devrait donc épurer son site Internet. Le responsable de l'émission a la ferme intention de ne pas se laisser faire.

Retour du bâton

La société d'Odonto-Stomatologie a su profiter des subtilités du droit existant. Elle a probablement très mal apprécié la situation politique. Avant même que ne tombe la décision officielle du préposé, la conseillère nationale bernoise Simonetta Sommaruga a interpellé le Conseil fédéral pour lui demander s'il se prononçait en faveur de la transparence des tarifs ou de la protection des données. La chancelière Annemarie Huber-Hotz a répondu que le

gouvernement n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les affaires du préposé. Mais elle s'est empressée d'ajouter qu'elle ne voyait pas pourquoi les dentistes devraient échapper au principe de transparence. Le Conseil fédéral étudiera la question. Il lui suffirait d'imposer la publication des tarifs en modifiant l'Ordonnance sur l'indication des prix. Voilà de quoi soulager le préposé, mal à l'aise dans l'application du droit existant. Interrogé par le *Tages Anzeiger*, Hanspeter Thür s'est déclaré d'emblée d'accord avec une modification de l'ordonnance qui ainsi leverait le secret des tarifs.

Soulever politiquement la question c'est déjà y répondre. Comment justifier le privilège des dentistes et la défense des tarifs occultes? Par son intervention intempestive, la société d'Odonto-Stomatologie a sans doute scellé sa toute prochaine défaite. at

Politique bancaire

La BNS attentive aux soucis zurichois

Pour la troisième fois depuis le 11 septembre, la Banque nationale assouplit sa politique monétaire. Ce combat rapide et déterminé contre la récession tranche singulièrement avec l'attentisme et la prudence de la même BNS lors de la crise des années nonante. Il avait fallu à l'époque plusieurs années pour qu'elle tempère sa politique de rigueur qui a contribué à faire subir à la Suisse une crise plus longue et plus sévère que celle des autres

pays européens. Ce «new deal» helvétique a plusieurs explications.

- La Banque nationale a une nouvelle équipe dirigeante. Elle n'a plus la phobie de l'inflation qui habitait l'ancienne direction générale. S'inspirant des exemples étrangers, elle a mis sur pied des instruments d'analyse plus performants qui lui permettent des interventions rapides et mieux ciblées.
- La situation est nettement plus favorable à un soutien

conjuncturel. Les prix sont durablement stables alors qu'ils flambaient il y a dix ans. La perspective d'un tassement des prix du pétrole éloigne encore le risque d'inflation, ce qui accroît par conséquent la marge de manœuvre de la BNS.

- Il y a dix ans, la crise a frappé d'abord et lourdement la Suisse romande, première victime de l'éclatement de la bulle spéculative immobilière. Les décideurs économiques d'alors n'avaient guère de tendresse à

l'égard de ces Romands imprévoyants. Aujourd'hui, le ralentissement économique touche d'abord la Suisse alémanique. L'effet Swissair joue pleinement à Zurich qui sombre dans la déprime. Lorsque le centre de la banque et des affaires s'inquiète, les autorités monétaires sont particulièrement vigilantes. Qui se plaindrait du «new deal» qui tranche avec la rigueur passée? Une rigueur qui a coûté des milliers d'emplois à la Suisse. at

L'illusion démasquée de l'intelligence artificielle

Kaspar Villiger décide de retarder la mise en œuvre du frein à l'endettement. La preuve qu'on n'atteint pas l'équilibre avec un automatisme financier.

Notre pays a un rapport particulier avec les dettes : honnies lorsqu'elles sont publiques, on les adore lorsqu'elles permettent d'alléger sa propre déclaration d'impôt. De ce fait, le frein à l'endettement, présenté comme l'œuf de Colomb pour « discipliner » la prétendue indocilité naturelle des politiciens en matière budgétaire, a été plébiscité par le peuple.

Petit rappel pour commencer : comme la Confédération ne distingue pas entre compte de fonctionnement et compte d'investissement, l'objectif d'un déficit zéro en moyenne sur plusieurs années est une position extrémiste, car il signifie que le ménage fédéral n'emprunte pas un centime. En comparaison, le plan comptable « Buschor » qu'appliquent les communes et les cantons

n'est pas aussi brutal : un déficit zéro du compte de fonctionnement n'exclut pas des emprunts pour les investissements. En refusant d'adopter le plan « Buschor », la Confédération s'impose un régime inutilement drastique et peu convainquant. Que ce soit pour faire voler des avions vides pendant six mois à fonds perdu, pour encourager la recherche scientifique ou pour creuser des tunnels utilisables plusieurs siècles, chaque franc est comptabilisé de manière identique, ce qui revient à additionner des pommes et des poires.

Grand adorateur de l'équilibre budgétaire, Kaspar Villiger est pris au dépourvu par la ferveur du « déficit zéro » qu'il a lui-même déclenchée : s'il met en vigueur au plus vite son dispositif conçu pour le beau temps, il risque d'étouffer encore plus la

conjoncture. Ce serait alors un lourd tribut à l'extrémisme budgétaire, surtout lorsque Zurich est la première touchée. En revanche, s'il attend encore deux ans, M. Villiger fait la démonstration de l'inanité de ce type de dispositif : dès qu'il dérange, on le déclenche, à l'image de l'alarme d'altitude à l'approche de la piste 28 de Kloten. La réflexion est du reste valable pour l'aéronautique comme pour les finances.

En reportant la mise en œuvre du dispositif, Kaspar Villiger montre le bien-fondé des réticences exprimées par les adversaires du projet : le bon dosage des dépenses et des recettes en fonction des besoins de la société ne doit pas être lié à un automatisme financier. Si la politique pouvait être remplacée par de l'intelligence artificielle, cela se saurait ! rn

Dialecte

Hypothèse

Interrogé par la *Sonntags Zeitung* (2.12), le professeur Bergier signale qu'il a eu, au sein de la commission, des problèmes de compréhension linguistique. « Ich habe mich als Welscher mit französischer Prägung oft einsam gefühlt » (Je me suis souvent senti isolé comme Romand francophone). Il exprime aussi son regret de ne pas parler « schwizertütsch ». C'est une question qui mérite attention. N'a-t-on pas vu, il y a quelques jours, à l'émission allemande *10 vor 10*, des représentants de « Présence suisse » nous vanter, en dialecte, la Suis-

se quadrilingue ? Le 4 décembre, le quotidien bernois *Der Bund* note que de nombreux correspondants étrangers ont quitté le procès de l'accident de « canyoning » à Interlaken parce que ce procès, à répercussion internationale, est mené en dialecte. Et si une partie des difficultés de lecture et de compréhension pour des élèves de quinze ans étaient dues, non seulement aux enfants d'immigrés mais aussi à l'usage, dans la plus grande partie de la Suisse, d'idiomes qui ne sont pas une langue nationale officielle ? cfp

Droit du bail

Improvisation

Mardi de la semaine dernière, le Conseil des Etats adoptait une solution relativement favorable aux locataires, à savoir l'adaptation du prix des loyers à l'indice du coût de la vie.

Le lendemain, il se ralliait à la proposition d'un sénateur, président de l'Association suisse des propriétaires immobiliers, d'autoriser une double adaptation, à l'indice des prix d'une part et au niveau usuel des loyers du quartier d'autre part.

Le Conseil des Etats se veut une Chambre de réflexion. Ici, elle s'est comportée comme une Chambre d'improvisation. jd

Zurich

Touché au cœur

Le taux de chômage bondit, «*L*e frappant Zurich de plein fouet», titrait le quotidien *Le Temps* du 8 décembre dernier. A la lecture des chiffres, on découvre pourtant que le canton du Valais connaît une progression identique (+0,4 %) et le Tessin plus forte encore (+0,7 %). Quant au taux de chômage zurichois (2,4 %), même s'il augmente considérablement, il paraît bien modeste comparé à celui de Genève (4,6%). Mais quand « le cœur économique du pays » est touché, c'est tout le pays qui doit compatir. jd

PISA connection

La diversité des nations et, en Suisse, celle des cantons est un formidable champ expérimental pour autant qu'existe un outil d'évaluation et de comparaison. En matière d'instruction, l'OCDE s'y est employée. Les résultats sont intéressants, mais exigeraient d'être manipulés avec précaution.

PISA est le sigle de «Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves». Et pour un programme, c'est un programme. 250 000 élèves de 15 ans ont été testés dans trente-deux pays. L'échantillonnage est donc très large. Par pays, au minimum 4 500 élèves choisis dans 150 écoles. La base statistique est fiable.

La création d'outils de mesure, établis sur une base scientifique la meilleure possible, est en soi un progrès par rapport aux précédents classements de l'OCDE où étaient utilisés des indicateurs aussi peu fiables que, par exemple, le nombre de bacheliers et d'étudiants diplômés. Comme si on jugeait la valeur d'une armée au nombre des galonnés, ce qui fait de l'armée mexicaine la meilleure du monde!

Résultats moyens

Les tests portaient sur les enseignements de base – lecture, mathématiques et sciences – s'efforçant de repérer les compétences, l'esprit critique, la méthode et même l'appétit d'apprentissage.

Le résultat est moyen pour la Suisse, sauf en maths où nous sommes bons, et pour le reste comparables à nos voisins européens. Les commentaires de la presse nationale se sont atta-

chés évidemment au classement, acrimonieux («L'école suisse a reçu la fessée», *Tribune de Genève*), comme si la Suisse avait échoué aux éliminatoires de la Coupe du monde.

Interprétation

Si le propre de ces épreuves est de passer par-dessus les particularités nationales, celles-ci doivent être à nouveau prises en compte dans l'interprétation. Une donnée sociologique fondamentale est l'importance de la population immigrée. Plusieurs pays «bien classés» comme la Finlande sont des pays de faible immigration.

Le rapport suisse, publié sur le site de l'Office fédéral de la statistique, souligne la corrélation entre faiblesse des résultats et enfants immigrés. Elle est plus particulièrement évidente en Suisse alémanique où le dialecte est la langue prédominante. L'effort particulier à entreprendre pour les enfants «venus d'ailleurs» est une des leçons à tirer de cet exercice d'évaluation. Le soutien que reçoivent les cantons et les communes qui sont confrontés à cette tâche est particulièrement pingre. Les dix millions que la Confédération consacre à une meilleure intégration des étrangers ne sont pas à la hauteur de cette tâche d'importance nationale.

Les structures scolaires n'ont pas l'importance que l'on croit

Structures scolaires

La deuxième leçon, c'est que les structures scolaires n'ont, apparemment, pas l'importance que l'on pourrait croire, si l'on en juge par les passions que suscitent réformes et contre-réformes. Des pays qui poussent très loin l'hétérogénéité des classes et la socialisation s'en sortent mieux que des pays à scolarité sélective. Car les élèves doués y font d'excellents résultats, parce que c'est le propre de ceux qui sont intelligents de s'adapter ou de tirer profit des enseignants existants quels qu'ils soient; en revanche, les plus faibles semblent bénéficier de l'hétérogénéité des classes.

Perspectives

On attendra avec intérêt le rapport suisse sur les comparaisons intercantionales, promis pour ce printemps. Mais surtout PISA se donne pour ambition de répéter, de manière régulière, l'exercice international afin que chaque pays puisse mesurer son évolution, sous-

entendu: ses progrès. La répétition régulière de l'exercice lui donnera son utilité. Mais il faut débattre aussi de sa portée. Ce n'est qu'un facteur d'évaluation parmi d'autres. Par exemple, certains pays, comme les Nordiques, poussent très loin le bi-ou le trilinguisme. A prendre en compte dans un jugement global.

Enfin les tests, surtout s'ils doivent être appliqués dans plus de trente pays, ont leurs structures scientifiques propres, un peu comme des tests censés déterminer votre Q.I. En éducation, ils ont et leur utilité et leur limite. Leur but est de fournir des données fiables d'appréciation, et non pas d'être considérés comme des épreuves de qualification, car alors on s'entraînerait à les réussir et ils dicteraient, à eux seuls, l'orientation de l'enseignement. On souhaite que ce débat méthodologique ait lieu, hors des cercles spécialisés, publiquement: PISA, mode d'emploi. *ag*

Médias

Metropol, le quotidien gratuit zurichois, ne se contente pas de publier la prose de l'historien et conseiller national UDC Christoph Mörgele. Dans son édition du 26 novembre, une colonne était réservée à Mario Widmer, manager de Martina Hingis, qui s'attaque aux gauchistes des médias. Même la prose de la *Neue Zürcher Zeitung* est considérée par Mario Widmer comme de la bouillie unitaire de la gauche libérale («linkliberale Einheitsbrei»). Il faut oser l'écrire. *cfp*

Un panorama fort intéressant

Les écoles techniques et d'apprentissage doivent s'adapter aux nouveaux besoins. Le Département vaudois de la formation et de la jeunesse vient de publier un rapport qui fait de nombreuses propositions.

Sous un titre anodin, le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un rapport fort intéressant sur l'avenir de la formation professionnelle. Ce faisant, Francine Jeanprêtre parachève en quelque sorte le rattachement de ce secteur au Département de la formation et de la jeunesse, décidé il y a quatre ans. A l'image du monde du travail, le rapport est diversifié à l'extrême. Il est difficile d'en extraire des lignes de force et l'on sent bien que la galaxie de la formation professionnelle, de par son essence, résistera toujours aux inconditionnels de l'esprit de système. Plutôt qu'une illusoire synthèse, voici trois éclairages intéressants.

Des savoir-faire plus pointus

Le rapport propose de renforcer les écoles professionnelles à plein temps, débouchant sur l'obtention d'un Certificat de fin d'apprentissage (CFC), puis le cas échéant d'une maturité professionnelle. Deux secteurs de pointe sont visés: l'informatique et la communication d'une part, les sciences et techniques de la vie d'autre part. La demande actuelle du marché du travail y est très élevée, ou le deviendra, selon toute vraisemblance, avec les développements du projet triangulaire «science, vie et société». Or ce sont des domaines où la formation duale ne peut pas satisfaire les besoins. En effet, comment ferait-on pour

organiser des apprentissages dans des domaines où la structure des entreprises est largement instable et balbutiante? En outre, pour acquérir le savoir-faire pointu dont a besoin un laborantin ou un apprenti en microtechnique, ne faut-il pas passer plus de temps à l'école qu'en entreprise? L'évolution du savoir et de la technologie a réactualisé une vieille revendication de la gauche dans un domaine où le canton de Vaud a un retard évident sur ses voisins (voir tableau).

Ecole supérieure spécialisée

Anciennes écoles de «cadres moyens», les écoles techniques et les écoles spécialisées dispensent des formations subséquentes à l'apprentissage. Elles permettent d'élargir et d'approfondir le champ de connaissances obtenues au terme d'un CFC. Elles se distinguent des hautes écoles spécialisées (HES) dans la mesure où, à l'inverse de ces dernières, elles ne sont pas axées sur la théorie et la conception. Le projet de nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle reconnaît la nécessité d'une formation tertiaire basée sur la pratique. A cet effet, il octroie à ce type d'école le statut particulier d'«écoles supérieures spécialisées (ESS)».

Cours modulaires

L'article 41 de la loi fédérale prévoit qu'un adulte au bénéfice d'une pratique professionnelle peut se présenter aux examens de fin d'apprentissage dans le but de décrocher un CFC. Bon an mal an, entre 150 et 190 Vaudoises et Vaudois se présentent, et 80% d'entre eux réussissent. Toutefois, le potentiel est nettement plus élevé, raison pour laquelle, à l'instar des expériences faites à Neuchâtel et à Genève, le canton de Vaud entend mettre sur pied un dispositif plus adéquat: la population

concernée doit en effet gagner sa vie et il lui est presque impossible de suivre les cours pour apprentis, par ailleurs mal adaptés. A cet effet, le canton entend débloquer 1,2 million pour mettre en place une offre de cours, modulaire et capitalisable, qui soit adaptée aux horaires de ces personnes en emploi. Il entend en outre abaisser les barrières financières, par exemple en offrant gratuitement le bilan de compétences nécessaire pour se lancer. Tout en saluant ces progrès, on peut regretter qu'aucun des dispositifs, fut-il ponctuel, n'ait été prévu pour compenser le manque à gagner d'une personne qui réduit légèrement son temps de travail pour se donner les meilleures chances de réussir dans cette filière. *rn*

Rapport à consulter sous www.djf.vd.ch

Euroétonnement

Les prix en Euros commencent à se généraliser. Mon ticket de caisse Migros indique, à Berne, l'équivalent dans la nouvelle monnaie à un cours de 1,55 le 27 novembre. Mais ce qui est le plus intéressant, ce sont les prix d'un même produit dans l'Euroland. Prenons, par exemple, *Le Monde*. Le prix en France métropolitaine est de 1,20 Euro. Une surprise: le journal est meilleur marché au Luxembourg (1,14 E), à peine plus cher en Belgique (1,21 E), plus cher ailleurs: 1,47 en Grèce, 1,50 en Espagne, aux Pays Bas et au Portugal, 1,52 aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, 1,53 en Allemagne, 1,55 en Italie, 1,78 en Irlande et 1,82 en Autriche. Le prix suisse de 2,40 fr. correspond, au cours de 1,5 à 1,60 Euro, ce qui est raisonnable. *cfp*

Taux de formation à l'Ecole des métiers pour les métiers de l'artisanat et de l'industrie:

Vaud	13%
Neuchâtel	31%
Genève	30%
Jura	18%

Echec et lieux communs

L'analyse du rejet de l'initiative pour l'imposition des gains en capital proposée par le PSS use et abuse de quelques préjugés. Pourtant, il semble indispensable de les soumettre à un examen plus approfondi.

A la suite du rejet de l'initiative pour l'imposition des gains en capital lors des votations fédérales du 2 décembre, le communiqué de presse du Parti socialiste suisse avoue sa déception, tout en se réjouissant du « succès d'estime » obtenu. Pourtant, avec un pourcentage d'environ 34% des voix, la défaite semble plutôt nette. Il y a peu, le même résultat obtenu par Doris Cohen-Dumani face à Daniel Brélaz pour la syndication de Lausanne évoquait une déroute cinglante. Sans suggérer l'émergence d'une conscience nouvelle, comme le laisse entendre le communiqué du PSS, le tiers favorable à l'initiative sur les gains en capital indique vraisemblablement une approbation de routine, rangée habituellement à gauche, du principe envisageant une imposition généralisée des revenus.

Affirmer tout et son contraire

D'autre part, le contexte défavorable amplifie un peu plus le sentiment d'un succès à peine frôlé. Car les perspectives économiques incertaines ne peuvent que susciter les réflexes conservateurs des contribuables. Malheureusement, les contingences se refusent méthodiquement au bonheur des impôts nouveaux. Une situation économique de signe contraire, propice aux marchés financiers, aurait pu avoir une

issue similaire, soucieuse à son tour de ne pas déranger avec une saignée intempestive un organisme qui se porte bien. L'écart séparant le dépôt d'une initiative et sa votation populaire encourage volontiers ce genre d'analyse dessinant la dépendance coupable de l'opinion publique face aux fluctuations conjoncturelles.

Pas de cause à effet

Voilà que la thèse de la disparité des moyens engagés dans la campagne précédant le vote sonne définitivement le glas d'un examen moins indulgent de l'échec de l'initiative. Qui a plus d'argent gagne. L'axiome s'énonce facilement. Son pouvoir de persuasion est patent, au même titre qu'« une campagne massive, pouvant compter sur un budget de plusieurs millions de francs [...] ». Cependant, la puissance financière n'est pas un gage inébranlable de victoire. L'acceptation de l'initiative populaire « Pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit » en 1994 ou l'aboutissement du référendum s'opposant à la privatisation de la BGV dans le canton de Vaud cette année, montrent que la relation de l'argent avec la formation de l'opinion, via la maîtrise des appareils médiatiques, est bien plus complexe qu'un rapport de cause à effet.

Finalement et naturellement,

l'immaturité congénitale des votants vient boucler la boucle. Il est toujours trop tôt ou trop tard. Comme si la faculté de juger, et de juger au bon moment, les sujets soumis au vote faisait singulièrement défaut au peuple. « Ils comprendront à terme [...] » égrène le communiqué du PSS. Il s'agit d'une disposition décisive de l'analyse politique suisse. Aux yeux des perdants, les votants qui n'ont pas soutenu la proposition sont forcément dans l'erreur. Ils votent faux, rappelant l'exclamation désormais proverbiale de Delamuraz le soir du vote contraire à l'adhésion de la Suisse à l'EEE. Et non seulement ils se trompent, mais ils font preuve également d'une certaine déficience intellectuelle. On est proche de l'injure. Quand on sait que « personne ne contestait vraiment la réalité de l'injustice fiscale criante [...] que l'initiative cherchait à éliminer ».

Une vision fataliste

Or, ces arguments assemblés – succès d'estime, conjoncture défavorable, disproportion des moyens, immaturité du corps électoral – paralysent la compréhension du résultat. Que dire de l'impuissance de l'injustice (de sa dénonciation) en politique? Des limites d'une proposition l'attaquant frontalement (où il y a un revenu, il y a un impôt)? Que dire encore de la difficulté à transformer l'indignation en action politique? Ou de l'embarras face à la complexité de l'opinion publique à la fois désabusée, réticente au changement et prête à contester (suivant des incitations opportunistes et démagogiques) les institutions et leurs dysfonctionnements? Autant de questions détournées par le communiqué. Qui offre une vision fataliste du débat échappant au contrôle de ceux qui en sont responsables.

Marco Danesi

Prix Champagnac

Samedi 15 décembre a lieu la traditionnelle remise du prix Champagnac qui récompense les plus belles perles oratoires de Suisse romande.

Domaine Public est, cette année encore, en lice avec cette phrase historique, signée *ag.* géopolitologue: «La Suisse, de fait, n'est plus ressentie comme un territoire réservé aux négociations. Les accords d'Oslo, par exemple, ont été négociés en Norvège, pas en Suisse.»

La cérémonie a lieu à 11 h 30, à la librairie Basta!, rue du Petit-Rocher 4, Lausanne.

rédi.

Juste pas raciste, dit le juge

En mai 1998, la section UDC de la ville de Zurich lance une campagne d'annonces et d'affichage contre un crédit de deux fois cinquante mille francs pour le financement d'un projet de Caritas: ouvrir un centre de contact destiné aux Albanais du Kosovo.

Le centre figure en petites lettres et les bénéficiaires en grandes majuscules, les deux inscrits dans le tiers supérieur de l'affiche, dont la majeure partie comprend, sur fond noir, un grand NEIN en rouge et le logo vert de l'UDC, dans une version aux proportions très modestes.

Les Juristes progressistes s'en sont pris à ce document, diffusé après plusieurs autres séries d'annonces et d'affiches signées

par l'UDC zurichoise, dont le fonds de commerce comprend de longue date l'incitation à la peur des étrangers et la dénonciation de toute initiative en faveur de leur intégration.

Le procès vient d'avoir lieu: le procureur du district réclamait des amendes allant de 800 fr. à 3000 fr. Le juge vient de prononcer l'acquittement général et l'indemnisation par 200 fr. à 2370 fr. en faveur des dix accusés UDC. Ils ont certes fait une fois de plus reculer les limites du légalement tolérable, mais ont soigneusement et graphiquement évité de les franchir.

Bien entendu, l'avocat des Kosovos a immédiatement re-

couru contre ce jugement, qu'il estime peu solide et sans grande chance devant une instance supérieure.

Quand l'UDC ne se contente pas de cogner, elle se montre experte en opérations-limite

Il n'empêche: le verdict rendu vendredi dernier illustre les faiblesses de l'article 261 bis du Code pénal suisse, introduit en 1995 après une votation référendaire de septembre 1994, provoquée par l'UDC. Cet article condamne «toute incitation à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse». Mais il le fait dans des limites qui s'avèrent très étroites. La moindre des corrections serait

l'octroi de la légitimation active aux associations qui ont pour vocation de combattre le racisme. Une motion du socialiste vaudois Jean Jacques Schwaab a échoué de peu au printemps dernier devant le Conseil national. L'idée pourrait être reprise par le Vert genevois Patrice Mugny, avec l'appui d'un lobby en voie, enfin, de constitution autour de la LICRA, de l'ACOR, etc.

Quand l'UDC ne se contente pas de cogner, comme elle le fait présentement contre l'ONU, elle se montre experte en opérations-limite. Il vaudrait mieux le savoir, de ce côté-ci de la Sarine aussi, au lieu de minimiser le danger contre lequel aucune région de ce pays n'est définitivement immunisée. *yj*

Informatique

Berne, otage de Microsoft

L'administration fédérale continue à travailler avec Microsoft. C'est la réponse à une question ordinaire du conseiller national Paul Günter (PS/BE). Celui-ci s'inquiétait des nouvelles pratiques commerciales de la firme de Bill Gates. Jusqu'à aujourd'hui, les entreprises achetaient le droit d'utilisation des logiciels. Désormais, les licences feront l'objet d'une facturation annuelle avec une quasi-obligation d'acquiescer les dernières nouveautés. Microsoft prévoit en effet de permettre les mises à jour uniquement pour les deux dernières versions de ses programmes. L'administration fédérale

prévoit un surcoût de 200 francs par année et par poste de travail.

Dans son communiqué de presse, le Département fédéral des finances écrit que le nouveau dispositif commercial ne viole pas la loi sur les cartels, comme si c'était là le problème. En réalité, Microsoft cherche à rendre ses utilisateurs captifs. Sa politique tarifaire vise à accélérer le renouvellement des produits et donc à susciter un flux de dépenses quasiment continu. L'administration fédérale écarte d'un revers de main et sans arguments l'utilisation de logiciels concurrents tels que Linux et Star Office.

La réponse omet de signaler que Star Office est un produit de qualité, distribué gratuitement et dont l'utilisation ne présente aucune difficulté pour des personnes ayant l'habitude des produits Microsoft. Si Linux est réservé à des professionnels, il s'agit d'un système d'exploitation, rival de Windows, très utilisé dans les universités, les écoles polytechniques et toutes les institutions qui ne veulent pas tomber dans la monoculture Microsoft.

Nous ne demandons pas que la Confédération abandonne d'un jour à l'autre Microsoft. Mais des essais de produits concurrents, la création de

compétences internes sur d'autres logiciels, voilà qui relève, semble-t-il, d'un principe de précaution élémentaire. Cette réponse est si étriquée qu'on en vient à se dire que le fonctionnaire qui l'a rédigée, sans doute sur son traitement de texte Word, n'a sans doute aucune envie de changer de produit.

La page d'accueil du site de l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications présente une photo du... *Titanic!* On veut croire que c'est de l'humour au second degré. Ce gag risque de se transformer bientôt en métaphore de la réalité. *jg*

Le cours de l'ovule vient de monter

La thérapie expérimentale qui recourt aux cellules souches embryonnaires ou adultes a échoué, pour l'instant. Mais le marché est juteux et la concurrence féroce.

Sept femmes, non nullipares, non ménopausées, font don d'un cycle ovarien à la science, plus précisément aux chercheurs d'Advanced Cell Technology, une entreprise bio-tech de Worcester, Massachusetts. Il en résulte 71 ovules, un article scientifique – en fait une publication « accélérée » dans un journal électronique sans politique éditoriale – et un tollé mondial.

Sur les 71 ovules, vingt-deux se développent en présence d'hormones adéquates, et cinq jours après, six de ces ovules prennent, après divisions cellulaires, la forme attendue d'une sphère (c'est-à-dire un blastocyste, de 0,2 mm de diamètre); mais la sphère est vide; or ce sont les cellules de l'intérieur de la sphère qui sont à l'origine de l'embryon, ou, plus important dans ce cas particulier, des cellules souches embryonnaires. Echec donc de la parthénogénèse.

Sur les 71 ovules, dix-neuf autres sont reconstruits par transfert nucléaire. Qu'est-ce? Ce transfert consiste à introduire, dans le cytoplasme d'un de ces ovules non fécondés le noyau d'une autre cellule provenant d'un embryon, d'un fœtus ou d'un organisme adulte. On cherche ainsi à leurrer l'ovocyte qui tente alors d'organiser le nouveau noyau pour lui redonner ses caractéristiques embryonnaires et faire repartir le développement d'un em-

bryon. Onze des dix-neuf ovules sont ainsi reconstruits avec un noyau issu de fibroblastes, provenant de biopsies de peau de volontaires adultes; mais, après ce transfert, aucune division cellulaire n'est observée. Le reste des ovules (huit) est reconstruit avec un noyau issu de cellules de la gaine protectrice de l'ovule même; trois d'entre eux se développent jusqu'au stade de quatre cellules, après quoi le développement cesse, sans parvenir au stade blastocyste, dont on espère obtenir les cellules souches.

Ainsi racontée – un don de cellules, similaire au don du sang, une manipulation in vitro, une publication – l'histoire est banale. Les expériences ayant échoué – il n'y a pas obtenu de cellules souches – il est étonnant qu'elles aient néanmoins fait le tour du monde.

Expériences inabouties

La thérapie en gestation qui recourt aux cellules souches embryonnaires ou adultes est une médecine de pointe, qui sera peut être, et surtout aux Etats-Unis, réservée aux patients capables de la payer. Dans ce modèle de médecine, le bénéfice pour le patient-payeur particulier doit être évident – il faut donc pouvoir créer des cellules souches avec les gènes de ce patient, d'où l'intérêt du transfert nucléaire décrit plus haut. Les firmes biotech se li-

vent donc une concurrence féroce, jusqu'à réserver et à protéger leur territoire par la publication d'expériences scientifiques, même inabouties.

Par contraste, le transfert nucléaire est à peine mentionné dans le volumineux rapport des National Institutes of Health (NIH) de l'été 2001 consacré aux cellules souches. Beaucoup de chercheurs qui se battent avec ces cellules souches – dont l'emploi n'est pas aussi aisé que les médias le font croire – ne sont pas convaincus que le recours au transfert nucléaire sera inévitable lorsque se posera la question de la tolérance immunologique afin de pouvoir transplanter les cellules souches correctement manipulées chez un patient.

Manipulation autorisée

Le don d'ovule décrit ici serait probablement légal en Suisse. Les étapes suivantes, parthénogénèse ou transfert nucléaire posent des problèmes juridiques pointus; ainsi la Cour suprême britannique considère que ces manipulations, même si elles devaient être faites afin d'obtenir un être humain, ne sont pas du domaine de l'«embryon» et ne sont donc pas interdites.

Pour obtenir des êtres humains par ces techniques, il est des gens pour qui la «qualité» de l'ovule compte; on chuchote que le prix du cycle d'ovulation est de cinq dollars s'il s'agit

d'un ovaire générique indien, et de 50 000 dollars si c'est celui d'une étudiante à Harvard.

Enfin, gardez le cordon ombilical de vos enfants, truffé de cellules souches embryonnaires totalement compatibles avec les cellules du nouveau-né, trousse de réserve pour des réparations futures. Et si l'hôpital ne devait pas entrer en matière, gageons que très rapidement des sociétés privées vous proposeront ce service... *ge*

Sources: *Journal of Regenerative Medicine*, 26 novembre 2001. Le rapport Claeys-Huriet se trouve sur: www.assemblee-nat.fr/rap-oecst/clonage

I M P R E S S U M
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi
Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Yvette Jaggi (yj),
Roger Nordmann (rn),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Rückstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch